



CONSEIL DU 8e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

VŒU

**déposé par Sylvie DAO-BERNA, Catherine LÉCUYER, Eric SCHAHN, Stéphanie MAMAN,
Erwan LECLERC, Laurence RIOT LAMOTTE et Ronan GUÉVEL**

**Relatif au diagnostic des besoins et au déploiement de chaises-bancs individuelles
ancrées au sol, d'inspiration patrimoniale, pour densifier le maillage de repos dans le 8e
arrondissement**

Considérant que l'accessibilité de l'espace public, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et le maintien de l'autonomie des aînés constituent des exigences majeures d'inclusion et de santé publique ;

Considérant que pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite (PMR) ou les familles, pouvoir s'arrêter régulièrement pour reprendre leur souffle au cours des trajets quotidiens est une condition essentielle pour continuer à vivre pleinement dans leur quartier et lutter contre l'isolement ;

Considérant que le 8e arrondissement souhaite réconcilier deux objectifs parfois perçus comme incompatibles, l'impératif d'accueil et d'inclusion d'un côté, l'exigence de tranquillité publique et de respect de l'environnement des riverains de l'autre ;

Considérant que des solutions de mobilier d'assise individuel compact ont déjà fait leurs preuves à Paris, notamment à travers le déploiement réussi de chaises-bancs à lattes vertes d'inspiration patrimoniale, solidement ancrées au sol ;

Considérant que ces chaises-bancs reprennent fidèlement l'identité visuelle parisienne (piétement métallique, lattes de bois horizontales, teinte vert parisien réglementaire), s'intégrant de fait harmonieusement à la trame esthétique de la rue tout en empêchant physiquement, de par leur format individuel, toute possibilité d'allongement ou autres mésusages ;

Considérant que l'ancrage fixe au sol de ces chaises individuelles constitue un outil de régulation douce, qui permet l'usage ponctuel et le repos de proximité sans favoriser l'installation durable ou abusive de l'espace ;

Considérant que pour être pleinement efficace, l'implantation de ce mobilier ne doit pas être uniforme mais doit répondre de manière précise aux flux et aux carences constatées sur le terrain ;

Sur proposition de Sylvie DAO-BERNA, Adjointe à la Maire du 8e arrondissement chargée de la propreté, de l'espace public, des espaces verts, des mobilités, de l'urbanisme et de la transition écologique, et des élus de la majorité, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

1. Engage sans délai un diagnostic territorial précis des besoins en mobilier de repos dans le 8e arrondissement, en lien avec la Mairie d'arrondissement, afin d'identifier les zones carencées en assises urbaines, les trajets du quotidien les plus empruntés par les seniors et les configurations de trottoirs inadaptées aux bancs traditionnels.
2. Planifie, à l'issue de ce diagnostic, le déploiement de chaises-bancs individuelles ancrées au sol en s'appuyant sur les modèles existants et éprouvés à Paris, ainsi que leurs déclinaisons adaptées aux familles.
3. Applique à ce mobilier des spécifications techniques rigoureuses garantissant l'accessibilité PMR, et une implantation respectant une distance minimale de 1,20 m entre chaque unité pour préserver l'indépendance des usagers.